

Colloque

sur la

SÉCURITÉ

et le

CADRE DE VIE

à Montpellier



RESTITUTION DU COLLOQUE
du 15 décembre 2022 à Montpellier



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES



EDITORIAL



Chers Montpelliérains, Montpelliéraines,

La sécurité est un enjeu majeur pour laquelle la Ville de Montpellier s'est fortement engagée aux côtés des services de l'Etat pour garantir à chaque concitoyen, la possibilité d'aller et venir, en toute sérénité, dans un espace public partagé et apaisé.

Parce que la sécurité et l'espace public constituent aujourd'hui un bien commun nécessaire et indispensable pour permettre la pérennité d'une ville apaisée, il nous importe d'en garantir leurs qualité et développement.

Guidés par la préoccupation constante d'affiner et d'orienter au mieux nos politiques publiques en matière de sécurité et de tranquillité publique, nous avons souhaité, au-delà des données statistiques de la délinquance, développer une approche scientifique et complémentaire permettant d'appréhender les différentes formes du sentiment d'insécurité dans notre cité.

Pour se faire, en partenariat avec des enseignants chercheurs de l'Université de Montpellier, et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, des enquêtes sur le sentiment d'insécurité ont été conduites au cours de l'année 2022.

Le colloque « sécurité et le cadre de vie » organisé le 15 décembre dernier, en partenariat avec la Faculté de Droit et de Science Politique de Montpellier a été l'occasion de partager les conclusions de ces enquêtes dédiées à la perception de nos espaces publics et de consacrer une première étape dans la mise en œuvre de nos politiques publiques engagées dans le cadre du mandat.

Cet évènement a permis des discussions constructives sur la sécurité, les modes de contribution et de collaboration des acteurs privés, publics, dans la conception ainsi que la gestion de nos espaces publics. Ces réflexions précieuses vont contribuer à élaborer nos politiques et programmes d'actions dans le but de réduire ce sentiment d'insécurité par nos administrés, et dont sont victimes aujourd'hui, plus particulièrement les femmes.

Je tiens à remercier tout particulièrement **M. Philippe AUGÉ**, Président de l'université de Montpellier, le professeur **Guylain CLAMOUR**, doyen de la faculté de droit et de science politique ainsi que la **professeuse Marie-Christine SORDINO**, Directrice de l'Equipe de droit pénal et sciences forensiques ainsi que ses étudiants et celles et ceux qui ont participé et contribué au succès de ce colloque.

Enfin, je tiens également à remercier très chaleureusement M. **Bernard CAZENEUVE, ancien premier ministre** qui nous a fait l'honneur de sa présence à l'occasion de la conclusion de nos travaux.

La sécurité et le cadre de vie sont des préoccupations majeures de nos concitoyens ; nous avons le devoir d'y répondre collectivement, aux côtés des services de l'Etat, afin de garantir la qualité de vie de notre cité.

Michaël DELAFOSSE
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

EDITORIAL



Chers Montpelliérains, Montpelliéraines,

L'implication d'enseignants-chercheurs et étudiants dans la conduite d'une enquête confiée par la Ville de Montpellier à la Faculté de Droit et de Science politique de l'Université de Montpellier, particulièrement à l'Equipe de droit pénal et sciences forensiques de Montpellier (EDPFM), constitue une innovation, remarquable à plusieurs titres.

D'abord, l'innovation se situe au regard du rôle majeur occupé par les sciences sociales, au sein desquelles le droit et la science politique occupent une place importante. Leur contribution à la meilleure connaissance de la physionomie du ressenti de la population dans l'espace public s'est déclinée ici dans une démarche inédite qui, impliquant une participation conjointe d'un laboratoire de recherche en droit pénal et des responsables politiques locaux, vise à aider à la compréhension des pratiques des citoyens en matière de sécurité lorsqu'ils se trouvent dans l'espace public.

Ensuite, lorsqu'une structure de recherche universitaire entreprend une enquête de ce type, elle utilise des méthodes scientifiques rigoureuses, contribuant à donner des résultats objectifs. Alors que le sentiment relatif à l'insécurité est essentiellement subjectif, variable d'une personne à l'autre, les tendances objectivées peuvent donner lieu à interprétation scientifique et, ce, d'autant plus que l'Equipe de droit pénal et sciences forensiques de Montpellier est spécialisée dans les questions relatives à la délinquance.

Enfin, cette collaboration entre Ville et Université permet également de dessiner des perspectives, de montrer la manière dont les ressentis et les pratiques des citoyens peuvent évoluer à propos de l'occupation de l'espace public. Grâce à ce partenariat, une aide à la prise de décision du politique en matière de sécurité peut être apportée.

En effet, en connaissant mieux les craintes et espoirs de celles et ceux qui sont conduits à partager les espaces communs, l'évolution des pratiques individuelles ainsi que l'émergence d'initiatives collectives peuvent être encouragées. Des freins, mais également des leviers d'action, peuvent ainsi être mis en évidence.

Face aux enjeux du présent et du futur, soulevés par les politiques de sécurité des collectivités territoriales au 21^{ème} siècle, une telle coopération peut aider à la conduite de l'action publique, dans une démarche inspirante au service de l'innovation sociale.

Guylain CLAMOUR

*Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique
Université de Montpellier*

Marie-Christine SORDINO

*Professeur de droit privé et sciences criminelles
à l'Université de Montpellier
Directrice de l'Equipe de droit pénal et sciences
forensiques de Montpellier (EDPFM)
Université de Montpellier*

SOMMAIRE

EDITORIAL M. LE MAIRE/PRESIDENT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	3
EDITORIAL UNIVERSITE DE MONTPELLIER	4
SOMMAIRE	5
OUVERTURE OFFICIELLE DES TRAVAUX DU COLLOQUE À 9H30	6
INTRODUCTION	8
RESTITUTION ENQUETES LOCALES DE SECURITE ET DU CADRE DE VIE	8
1) SYNTHESSES DES ENQUETES	9
TABLE RONDE 1- REFLEXION AUTOUR DE LA RESTITUTION DES ENQUETES	15
ECHANGES AVEC LA SALLE	18
TABLE RONDE 2 - QUELS PARTENARIATS, POUR UNE CONTRIBUTION ACTIVE A LA SECURITE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE, AU NIVEAU LOCAL ?	20
ECHANGES AVEC LA SALLE	24
TABLE RONDE 3 - DANS QUELLE MESURE LES AMENAGEMENTS URBAINS PEUVENT-ILS CONTRIBUER A LA SECURITE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE DANS L'ESPACE PUBLIC ?	25
ECHANGES AVEC LA SALLE	30
INTERVENTION M. BERNARD CAZENEUVE (ANCIEN PREMIER MINISTRE)	31
ECHANGES AVEC LA SALLE	34
CLOTURE DES TRAVAUX À 17H 35.M. MICHAËL DELAFOSSE, M. BERNARD CAZENEUVE	35
FIN DU COLLOQUE	35

OUVERTURE OFFICIELLE DES TRAVAUX DU COLLOQUE À 9H30

- **Pr. Guylain CLAMOUR (Doyen de la Faculté de Droit et Science politique de Montpellier - Université de Montpellier)**
- **M. Michaël DELAFOSSE (Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole)**
- **Pr. Marie-Christine SORDINO (Directrice de l'Equipe de droit pénal et sciences forensiques de Montpellier - Faculté de Droit et Science politique - Université de Montpellier)**

Pr. Marie-Christine SORDINO



Bonjour Mesdames et Messieurs, je suis ravie de vous accueillir. Le Président de l'université n'a pu être présent aujourd'hui, car il a dû se rendre à Paris pour une réunion des Présidents d'université et j'ai l'honneur de le représenter.

En janvier 2022, l'Université de Montpellier et la Faculté de droit et science politique de Montpellier ont signé une convention de partenariat avec la Mairie de Montpellier, pour la mise en place d'une enquête visant à objectiver, par des moyens scientifiques issus de la recherche universitaire, le sentiment d'insécurité et la victimation des usagers du centre-ville.

Ce défi a été relevé, a donné lieu à enquête de terrain et analyse par des étudiants et chercheurs de l'Equipe de droit pénal et sciences forensiques de Montpellier, qui constitue la structure de recherche de l'Université spécialisée dans les questions relatives au droit pénal et à la délinquance. Nous vous proposons aujourd'hui une première restitution des résultats.

Il existe un fort partenariat entre la Ville de Montpellier et l'Université. Dans le cadre de ce partenariat, nous prenons désormais en compte des défis sociétaux concernant tous les territoires. Il faudra peut-être initier un mouvement encore plus vertueux, au vu de l'apport des sciences sociales aux politiques publiques.

Pr. Guylain CLAMOUR



Bonjour Mesdames et Messieurs. J'enseigne à mes étudiants que la police administrative représente l'un des premiers grands services publics. Elle est largement contrôlée par le Maire. Les polices administratives générales et spéciales sont tournées vers l'ordre public. Il appartient à l'autorité en charge de ces polices de prendre les mesures nécessaires pour éviter de commettre des infractions pénales, car la distinction entre prévention et répression est souvent plutôt artificielle. De plus, il existe des liens particulièrement nets entre la police judiciaire et la police administrative. Ainsi, il incombe aux élus de participer à la question de la sécurité, dans le cadre d'une contractualisation avec l'État.

Pour cela, Monsieur le Maire, vous avez souhaité faire confiance aux institutions qui vous entourent. Vous nous avez proposé de participer à une enquête permettant d'objectiver le sentiment d'insécurité. Cette enquête a été menée. Nous sommes honorés de la confiance que vous nous avez accordée et de vous accueillir aujourd'hui.

M. Michaël DELAFOSSE



Je souhaite saluer l'ensemble des participants à ce colloque, et tout particulièrement les étudiantes et les étudiants. Vous êtes formés ici dans un lieu de grande qualité et par d'excellents professeurs dont les publications font la renommée de l'université de Montpellier.

Par ailleurs, un drame s'est produit hier soir. Les médias ont sollicité une réaction du maire. Je ne leur ai pas répondu, car je devais d'abord m'adresser à la famille, et parce que Monsieur le Préfet devait disposer des éléments les plus objectifs possible. Je souhaite avoir une pensée pour les proches du jeune homme qui a été victime de cet accident¹. Les médias cherchent le moindre détail, et ces détails peuvent se retrouver sur Twitter et faire l'objet de longs débats sur des chaînes sans déontologie.

Nous sommes très attachés au partenariat, car la faculté de droit est profondément liée à l'identité de la ville de Montpellier. Depuis ma prise de fonction, je m'efforce d'y inviter des personnalités. Aujourd'hui, Monsieur Bernard CAZENEUVE viendra clôturer le colloque et exposer quelques-unes de ses réflexions. Cette intervention représentera un enrichissement pour les étudiants et un élément du rayonnement de la faculté.

Lorsqu'un maire est interrogé sur ses obligations en matière de sécurité et de tranquillité publique, il répond souvent que ce sujet découle de l'État. Cette réaction peut créer de la colère et de l'insatisfaction chez les concitoyens. Nous avons choisi d'adopter la doctrine du continuum de la sécurité. Cette question découle d'une coproduction de politiques publiques. Ce continuum produit des résultats. Entre 2019 et 2022, la délinquance de voie publique a diminué de 17%.

Les citoyens font parfois part d'un sentiment de peur, même s'ils n'ont jamais été agressés. Ce sentiment ne doit pas faire l'objet d'une culpabilisation, mais être compris, pour agir et recréer la confiance dans l'espace commun. Le sentiment de sécurité ne peut pas être en décalage avec la réalité des efforts fournis dans ce domaine.

Les citoyens sont par ailleurs nourris par des représentations du monde, passant parfois par des médias qui instrumentalisent la détresse des victimes ou les faits. Notre défi consiste à répondre à cette détresse et aux sentiments qui existent. Lorsqu'un événement se produit, nous devons pouvoir répondre au problème et montrer que nous menons des actions. Ainsi, nous regagnons de la confiance et nous agissons sur le sentiment d'insécurité, qui est parfois nourri par un sentiment de résignation.

Enfin, nos politiques publiques passent par la prévention et la médiation. Il existe des sanctions éducatives qui permettent de protéger la société. Le sentiment d'insécurité se nourrit également d'un discours sur l'inefficacité de la justice. Nous devons disposer d'éléments pour répondre et pour montrer nos efforts. À la mairie de Montpellier, 3.600 heures de travaux d'intérêt général sont effectuées, contre 200 en 2019. Nous sommes passés de 20 interventions coordonnées entre la police nationale et la police municipale à 196.

Les autorités publiques, les élus et la recherche doivent répondre au puissant émetteur du populisme qui nourrit le débat démocratique. C'est pourquoi nous avons souhaité ouvrir une piste de travail concernant le sentiment d'insécurité. La recherche menée a été objectivée et elle illustre les relations indispensables entre les politiques publiques délivrées et leur évaluation par la recherche fondamentale et appliquée.

¹ **Mort du jeune Aymen** : Le 14/12/2022, à l'issue du match de football France-Maroc, un chauffard percute mortellement un adolescent de 14 ans, rue de Barcelone, quartier de la Mosson.



INTRODUCTION

M. Sébastien COTE



Je vous remercie de votre présence. Une politique publique ne se construit pas avec des faits divers, mais par une analyse, par un décryptage, et par des solutions à mettre en œuvre. De plus, le lien entre le sentiment d'insécurité et le cadre de vie est très important. Nous appartenons à une société de repli individuel, et les rares espaces du commun restants correspondent à l'espace public, dans lequel la vie en collectivité doit s'inscrire. Le travail sur les questions de sécurité est fondamental.

Je remercie par ailleurs l'université, ainsi que le forum français de sécurité urbaine (FFSU) et sa déléguée générale. Deux enquêtes vont vous être présentées. La première a été menée par des étudiants de l'université auprès des usagers de l'hyper centre de Montpellier, où est commise la majorité des infractions et où ont lieu les grands rassemblements.

Le forum français de la sécurité urbaine, qui travaille sur les questions de sécurité depuis 1992, a quant à lui interrogé les professionnels travaillant dans le quartier Centre. Du croisement de ces enquêtes, nous avons constaté une dissonance très instructive entre ceux qui vivent concrètement dans le centre-ville et ceux qui ne font qu'y travailler. Les représentations sont assez différentes et très intéressantes pour nous, en tant que concepteurs de politiques publiques.

RESTITUTION ENQUETES LOCALES DE SECURITE ET DU CADRE DE VIE

- **Pr. Marie-Christine SORDINO (Directrice de l'Equipe de droit pénal et sciences forensiques de Montpellier - Faculté de Droit et Science politique - Université de Montpellier)**
- **Mme Pauline HERRARD (Doctorante en charge du suivi et mise en œuvre des enquêtes - Faculté de Droit et Science politique - Université de Montpellier)**
- **Mme Elizabeth Johnston (Déléguée générale du Forum Français pour la sécurité Urbaine)**

Un document relatif aux enquêtes locales de sécurité et du cadre de vie est présenté en séance.

1) SYNTHESSES DES ENQUETES

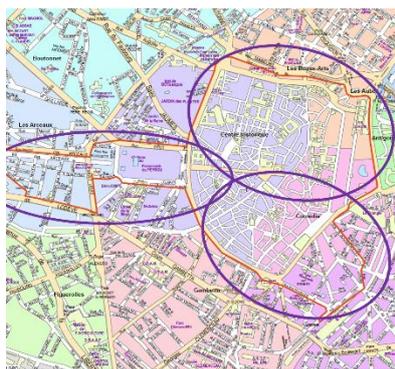
a) Faculté de Droit et Science politique

Pr. Marie-Christine SORDINO

Notre enquête portait sur le cadre de vie et la sécurité, afin de savoir de quelle manière les usagers perçoivent leur sécurité dans l'espace public. La commande était axée sur le secteur de l'hyper centre. Je remercie l'équipe qui a mené cette recherche, constituée de 6 étudiants, dont une majorité de jeunes femmes.

Nous avons interrogé les passants sur une période limitée à 2 mois, de février à mars 2022. Le questionnaire comprenait 17 questions et a été élaboré avec l'appui de la Mairie. Les étudiants devaient arrêter des passants pour y répondre. L'enquête présentera potentiellement certains biais,

comme toutes les enquêtes de ce type, car elle a majoritairement été menée par des jeunes femmes. Les femmes y ont donc peut-être répondu plus facilement. Les répondants étaient également assez jeunes. Nous souhaitons obtenir au minimum 1.000 réponses, afin que l'échantillon soit suffisamment représentatif.



Méthodologie de l'enquête de la Faculté de droit et science politique :

- Échantillon composé de **1009 personnes**
- Méthodologie de **l'enquête aléatoire**
- Enquête limitée au secteur du **Centre-Ville**
- Enquête portant sur les **12 derniers mois**
- Phase d'enquête sur le terrain du 9 Février 2022 au 15 Mars 2022 ; du lundi au dimanche, de 7h30 à 21h.
- Un questionnaire comportant 17 questions
- Plusieurs biais possibles

Les répondants incluent 57% de femmes, ainsi que des personnes jeunes. Ces dernières sont plus présentes la nuit et peuvent avoir des comportements différents des personnes plus âgées. La grande majorité des répondants vit dans le centre-ville de Montpellier, et 20% estiment avoir été victimes d'une infraction dans les 12 derniers mois, dont une majorité de femmes. Il s'agit néanmoins de déclarations.

Seuls 13% des répondants ont déclaré se sentir totalement en insécurité, tandis que 31% se disent tout à fait en sécurité. Malgré tout, même parmi cette dernière catégorie, certains ont fait part de stratégies d'évitement. 43% des hommes estiment se sentir tout à fait en sécurité, contre 23% des femmes.

Parmi les habitants du centre-ville de Montpellier, seuls 13% ne se sentent pas du tout en sécurité. 14% des habitants de la métropole font part du même sentiment, tandis que 30% se sentent tout à fait en sécurité. De même, 40% des personnes vivant en dehors de la métropole déclarent se sentir totalement en sécurité dans le centre-ville.

Le sentiment d'insécurité ne se résume pas à la victimation par rapport à des infractions pénales. Les principales composantes évoquées concernent également les incivilités. Certains répondants font, ainsi, part d'infractions au Code de la route, de regards dans la rue, d'insultes, de pollution visuelle et sonore, ou encore d'une inquiétude visant les personnes en errance. La faible occurrence des transports en commun peut également jouer un rôle, notamment la nuit. 68% de femmes et 23% d'hommes déclarent éviter de sortir de nuit.

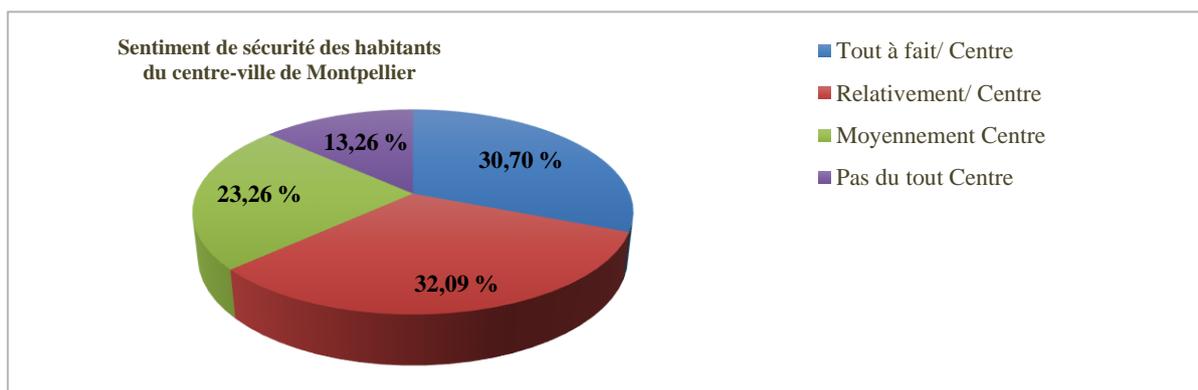
Presque 50% des personnes interrogées affirment qu'elles évitent certains lieux. Les zones les plus évitées sont celles de la gare, de Plan Cabanes, de Gambetta, de la Comédie, ou encore de Figuerolles. Les femmes évoquent notamment les zones de la gare, de Plan Cabanes et de Gambetta.

Mme Pauline HERRARD

Nous avons étudié l'impact des infractions sur le sentiment d'insécurité des personnes dans le centre-ville de Montpellier. Seulement 20,71% des personnes interrogées se disent avoir été victimes d'infractions. La majorité a subi une infraction dans un lieu public, de jour, alors que les stratégies d'évitement sont plutôt mises en place de nuit.

Un tiers des répondants ayant subi des infractions s'en trouvait fortement affecté, un tiers, moyennement affecté, et un tiers, pas du tout affecté. Les femmes sont largement majoritaires parmi

les personnes fortement affectées, tandis que les personnes pas du tout affectées sont majoritairement des hommes.



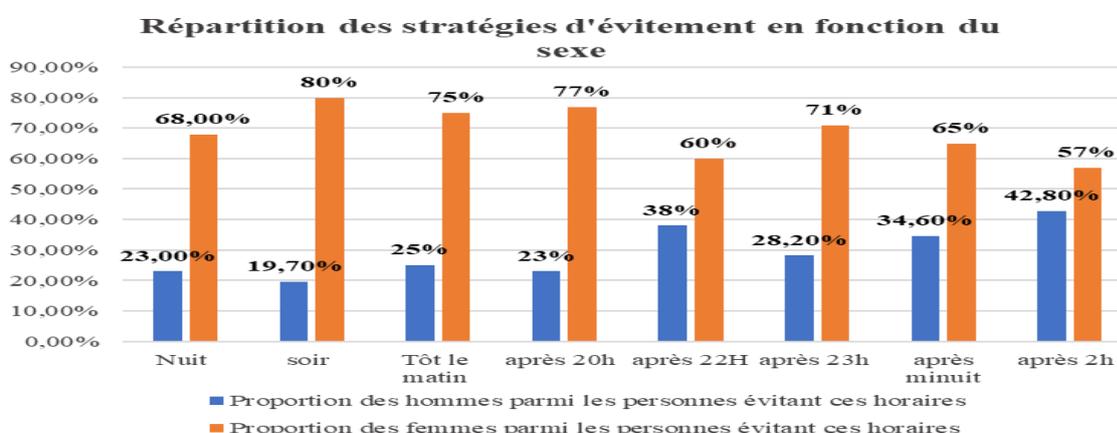
Nous avons également interrogé les usagers sur leur connaissance des dispositifs associatifs mis en place à Montpellier. Les plus connus sont le planning familial, le Refuge, SOS Homophobie, et la Maison de la justice et du droit. Cependant, tous les dispositifs sont encore très méconnus, et les usagers nous ont fait part d'un manque de publicité sur le sujet.

Ensuite, nous nous sommes questionnés sur le sujet du dépôt de plainte. 29,44% des répondants sont satisfaits de la présence policière dans l'espace public de Montpellier, tandis que 21,21% se disent

insatisfaits, car ils la trouvent soit excessive, soit insuffisante. Ils souhaitent que la présence policière soit mieux répartie sur l'espace public, notamment en fin de journée, et qu'elle soit plus visible.

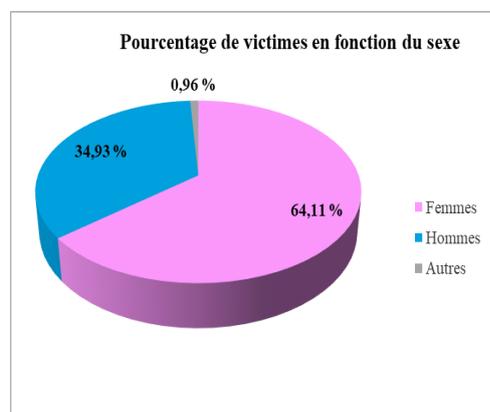
Parmi les personnes ayant subi une infraction, 86,12% ont décidé de ne donner aucune suite judiciaire. Les personnes ayant déposé plainte sont à 63% des femmes. La grande majorité des personnes ayant réalisé des démarches dans un commissariat de police s'est dite insatisfaite. 42% ont estimé qu'aucune suite ne serait donnée à leur démarche, 21% ont fait part d'un mauvais accueil, 14% ont évoqué des problématiques administratives, et 7% ont rapporté un refus de plainte. Le Code de procédure pénale oblige pourtant chaque officier et de police judiciaire à prendre les plaintes en commissariat. Néanmoins, cela est uniquement le cas s'il s'agit d'une infraction pénale. Une pédagogie pourrait s'avérer nécessaire sur ce point.

Par ailleurs, la plupart des répondants estiment que la vidéoprotection n'a pas d'influence notable sur leur sentiment d'insécurité. Cependant, 56% ignorent leur emplacement. Ils considèrent qu'elle n'a pas d'effet préventif et que les caméras de protection ne semblent pas assez visibles pour avoir un effet dissuasif.



Nous nous sommes enfin concentrés sur les transports en commun. 43,70% des répondants ne s'y sentent pas en sécurité, notamment dans le tramway. Parmi ces personnes, la majorité sont des femmes. La ligne 1 est apparue à 42% comme étant la moins sûre. Elle est suivie par la ligne 3, puis la 2, puis la 4. Ces chiffres s'alignent néanmoins sur la fréquentation et sur la fréquence de ces lignes. La ligne 1 est la plus empruntée, mais cela ne garantit pas qu'elle soit la moins sûre.

Cela signifie seulement que la majorité des personnes interrogées empruntaient cette ligne. Ces chiffres ne peuvent donc en aucun cas révéler un sentiment d'insécurité particulier dans une des lignes de tramway, mais simplement le sentiment général d'insécurité.



En conclusion, nous avons constaté que la majorité des personnes enquêtées n'a été victime ou témoin d'aucune infraction. Le sentiment d'insécurité totale reste également minoritaire. Certaines personnes admettent cependant utiliser très fréquemment des stratégies d'évitement, notamment des femmes. Une faible majorité de personnes interrogées dit ne pas se sentir en insécurité dans les tramways. De plus, les infractions ne sont pas le seul vecteur de l'insécurité. L'insécurité dans le centre-ville de Montpellier est très importante chez les femmes. Enfin, tous les dispositifs de protection mis en place restent insuffisants ou méconnus pour les usagers.

Nous avons identifié quatre pistes de travail. La première porte sur la nécessité de redynamiser certaines zones de l'espace public. Certains usagers souhaitent notamment plus d'espaces verts ou

piétons. Ils réclament également un accroissement de la fréquence des transports en commun, notamment la nuit, un accroissement de la présence policière, et une communication plus importante sur les mesures déjà en place dans la ville.

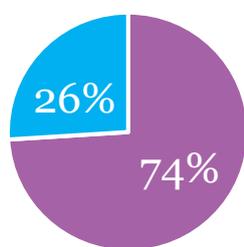
b) *Forum Français pour la sécurité Urbaine*

Mme Elizabeth JOHNSTON

Je vous remercie pour cette invitation. Le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) a été créé il y a 30 ans pour lier la prévention, la répression et la cohésion sociale. Cette association se trouve au sein du forum européen. Notre horizon doit être européen, et aujourd'hui, plus que jamais, nous devons construire l'Europe et défendre les principes sur lesquels elle a été bâtie.

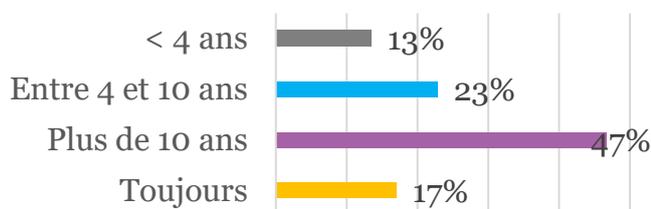
L'enquête conduite par le FFSU a été réalisée dans de nombreuses collectivités. Elle est complémentaire à l'enquête préparée par l'université, dans la mesure où elle traite de la question du sentiment et de la perception. Nous savons que les statistiques de la police ne suffisent pas et que nous

Habitez-vous :



■ Montpellier ■ En dehors de Montpellier

Depuis combien de temps y habitez-vous ?



devons-nous intéresser aux acteurs de proximité en contact avec le public. Il s'agit principalement de commerçants, d'agents d'accueil, de gardiens d'immeuble, d'animateurs sociaux, ou d'agents d'entretien.

Nous avons mené cette enquête avec un membre honoraire de l'INSEE. Le questionnaire est diffusé en ligne. L'enquête comporte quelques biais, car les personnes décidant de répondre à l'enquête sont forcément particulièrement sensibles à la question de la sécurité. Nous avons reçu 704 questionnaires suffisamment complets pour être exploités. Cette enquête pourra être répétée régulièrement.

Les répondants comprennent un peu plus d'hommes que de femmes, avec une prépondérance de personnes âgées de 30 à 50 ans. Nous notons également une forte représentation des commerçants. De plus, la plupart des répondants vivent dans Montpellier depuis plus de 10 ans. La majorité travaille dans le centre historique.

La perception des acteurs de proximité était moins positive que celle des habitants. 56% d'entre eux pensent que le sentiment d'insécurité est important, et 76% estiment qu'il est en progression. Ces pourcentages semblent élevés (en raison d'échantillon non aléatoire), mais ces mêmes répondants considèrent que le sentiment d'insécurité augmente sur la France entière.

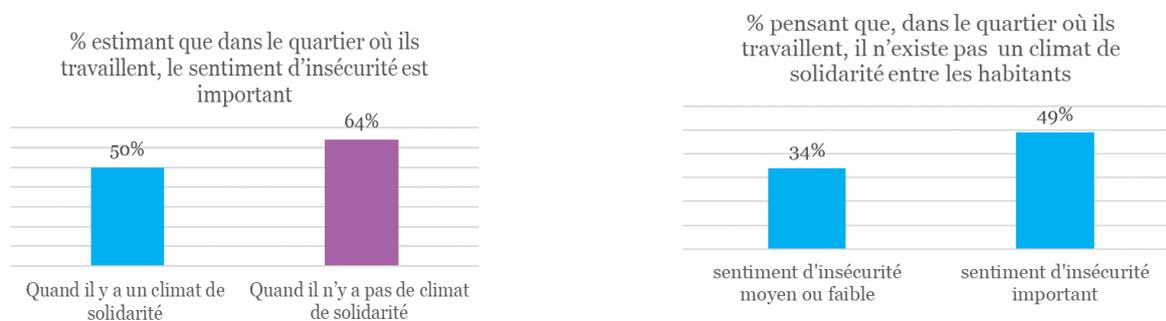
58% des hommes estiment que le sentiment général d'insécurité est important. Il est le plus marqué dans les zones Comédie, centre historique et Antigone, à 55, 57 et 58%. Les commerçants sont 65% à trouver que le sentiment d'insécurité est important, contre 52% des professionnels de la santé/urgence, et 48% des professionnels de l'animation.

De plus, les professionnels vivant à Montpellier depuis plus de 10 ans considèrent, pour 67% d'entre eux, que le sentiment d'insécurité est important. Ceux qui y vivent depuis moins de 10 ans sont 46% à trouver ce sentiment significatif. Les réponses ne sont guère différentes selon les âges des répondants.

En plus des composantes du sentiment d'insécurité mentionnées par les habitants, les professionnels ont évoqué le trafic de drogue, les violences physiques et la consommation d'alcool sur la voie publique. Certaines composantes sont néanmoins hors du champ pénal, voire hors du champ de la délinquance.

Ainsi, la question du cadre de vie constitue l'élément principal des nuisances quotidiennes et de ce qui donne une perception de vulnérabilité aux personnes. La réponse policière ne peut pas suffire pour agir sur le sentiment d'insécurité. Le cadre de vie mobilise un panel d'acteurs bien plus large.

Les acteurs de proximité évoquent également une peur pour les enfants, ou une impression que les personnes qui fréquentent la ville peuvent se sentir en insécurité. Ils ont souligné l'inquiétude relative aux violences discriminatoires, selon leur genre, leur orientation sexuelle ou la couleur de leur peau. Le contexte de la nuit occupe également une place importante. Les acteurs de proximité déclarent se sentir principalement en insécurité en soirée, à partir de 18 heures, et la nuit. Ce prisme correspond également à l'absence de service public dans la rue à ces heures.



Par ailleurs, les répondants ont été interrogés sur les rues spécifiques qu'ils préfèrent éviter. Le FFSU a ainsi recueilli 479 voies et a pu cartographier les zones les plus évitées. Certaines rues et certains quartiers sont évités par la même proportion de femmes que d'hommes. La question du harcèlement de rue revient fortement, notamment chez les femmes.

Le climat de solidarité, perçu par certains, atténue toutefois le sentiment d'insécurité. À l'inverse, plus le sentiment d'insécurité est fort, plus le sentiment de solidarité est faible.

De plus, la perception d'impuissance ou d'inaction des pouvoirs publics nourrit le sentiment d'insécurité. Les moyens mis en œuvre localement sont jugés insatisfaisants ou peu satisfaisants par 73% des acteurs de terrain interrogés. Seuls 17% les estiment satisfaisants ou très satisfaisants. Parmi les habitants que les acteurs du terrain côtoient, une demande de plus grande implication des services de l'État et de la Ville est exprimée. De nombreux dispositifs sont considérés comme inadaptés ou méconnus.

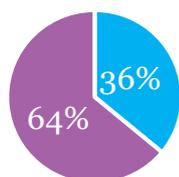
Plusieurs points expliquent la déconnexion entre les mesures en place et la perception qu'en ont les acteurs de proximité. D'une part, les attentes sont très diverses. D'autre part, ces dispositifs sont très mal connus.

Pour 65% des personnes interrogées, la police n'est pas assez présente dans l'espace public. Cependant, le sentiment d'insécurité n'étant pas uniquement lié à la commission d'infractions, la présence de la police ne pourra pas répondre à toutes les composantes du sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, les acteurs de proximité corroborent le point de vue des usagers concernant la sécurité dans les transports en commun. De plus, la majorité d'entre eux pensent que les habitants souhaiteraient participer davantage à l'élaboration des politiques locales de sécurité.

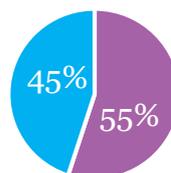
Les acteurs de proximité constituent des observateurs privilégiés et des relais d'informations entre la municipalité et ses habitants. Ils peuvent également intervenir dans la gestion de certains problèmes et représenter des points d'appui pour renforcer le climat de solidarité ou le lien social. Les acteurs de proximité ont cependant rapporté qu'ils n'avaient pas l'impression d'avoir les moyens de remplir ces rôles pleinement.

Avez-vous porté plainte après la dernière agression que vous avez subie ?



■ Oui ■ Non

Face à un risque d'agression, vous sentez-vous soutenu par votre hiérarchie ?



■ Oui ■ Non ou sans opinion

Parmi les répondants, ils sont 40% à déclarer ressentir un sentiment d'insécurité. Les trois quarts d'entre eux déclarent avoir été victimes d'infractions, notamment dans l'exercice de leurs fonctions. Deux tiers d'entre eux n'ont pas porté plainte pour la dernière agression qu'ils ont subie, et 45% pensent qu'ils ne seraient pas soutenus par leur hiérarchie en cas d'agression, ou ne savent pas s'ils le seraient.

S'ils se sentaient soutenus, ils seraient plus confiants dans l'exercice de leur mission et pourraient peut-être transmettre un plus grand sentiment de sécurité. Seuls 37% des acteurs de proximité interrogés savent qu'il existe dans leur organisme une procédure formalisée à suivre en cas d'agression. 31% sont conscients de l'existence d'un dispositif de soutien aux personnes agressées. Il existe donc un manque de connaissance des dispositifs existants.

Seuls 41% des acteurs de terrain déclarent remonter souvent des informations sur les phénomènes d'insécurité. Un tiers d'entre eux pensent que ces informations sont prises en compte, et ils ne savent pas toujours à qui s'adresser.

En conclusion, le premier constat montre que la question de l'insécurité apparaît comme une préoccupation forte des habitants, d'après les acteurs de proximité. Les inquiétudes exprimées ne sont pas uniquement liées à la délinquance, et l'insécurité ressentie dépasse largement l'insécurité vécue. Une progression importante des attentes des habitants vis-à-vis des politiques publiques est notée, et les dispositifs existants ne sont pas suffisamment connus et utilisés par les habitants.

Nos constats se concentrent néanmoins sur l'espace public. Certains sont victimes d'agressions dans l'espace privé, notamment les femmes. Il faut envisager la victimation des femmes dans son ensemble.

Concernant les pistes de travail, elles passent d'abord par la mobilisation d'un large panel d'acteurs pour établir une stratégie globale et équilibrée. La communication et la visibilité sur les dispositifs existants doivent être travaillées.

Ensuite, il faut accompagner les acteurs de terrain et leur permettre de jouer pleinement leur rôle de relais de l'information, et de lutter contre les rumeurs et contre le sentiment d'insécurité. Enfin, une mobilisation des habitants dans la politique de prévention et de tranquillité publique serait judicieuse.

TABLE RONDE 1- REFLEXION AROUND DE LA RESTITUTION DES ENQUETES ET LE SENTIMENT D'INSECURITE

- **M. Sébastien COTE (Adjoint au maire, Délégué à la Protection de la population et aux affaires militaires),**
- **M. Yannick BLOUIN (Directeur départemental de la Sécurité publique de l'Hérault)**
- **M. Jean-Pierre VIALAY (Directeur pôle des Sécurités et de la tranquillité publique)**
- **Pr. Marie-Christine SORDINO (Directrice de l'Equipe de droit pénal et sciences forensiques de Montpellier - Faculté de Droit et Science politique - Université de Montpellier)**
- **Mme Elizabeth JOHNSTON (Déléguée générale du Forum Français pour la sécurité Urbaine)**

*Table ronde animée par le Pr. Marie-Christine SORDINO
(Faculté de Droit et Science politique - Université de Montpellier)*

Pr. Marie-Christine SORDINO

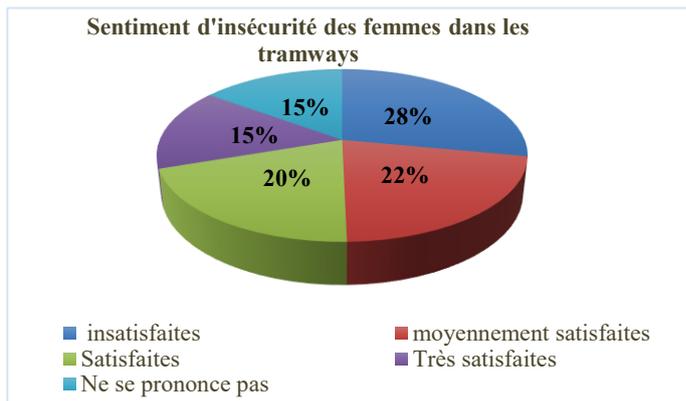
Nous vous avons présenté des chiffres très centrés sur la ville de Montpellier. Le sentiment d'insécurité n'est cependant pas une préoccupation nouvelle. Toutefois, aujourd'hui, nous en parlons davantage, de manière plus directe, en raison de l'existence des médias professionnels et sociaux. Il convient de tenir compte de ce paramètre.

De plus, les parents n'éduquent pas leurs filles de la même manière que leurs garçons. Les personnes qui ont répondu aux enquêtes et, plus généralement, les citoyens, ont intégré la question de la sécurité selon des modèles qui leur ont été donnés.

Objectivement, les faits déclarés diminuent, mais le sentiment subjectif reste toujours aussi présent. Il y a sans doute une piste à explorer du côté de la formation et de l'information des citoyens. Une coproduction des politiques de sécurité est également très importante.

M. Sébastien COTE

Je remercie les deux organismes qui ont travaillé sur ces enquêtes. Je constate que le sentiment d'insécurité est présent de manière assez constante. Seules 20% des personnes interrogées disent avoir vécu une infraction, contre 36% qui se sentent peu ou pas en sécurité. De plus, 56% des acteurs institutionnels pensent qu'il existe un sentiment d'insécurité dans le quartier où ils travaillent. Cet écart doit nous interpeler.



L'insécurité est de façon évidente ressentie par les femmes. La question des femmes dans l'espace public doit collectivement être étudiée. De nombreux jeunes ont également répondu à cette enquête, et nombre d'entre eux fréquentent les transports en commun. Une enquête de l'INSEE de 2021 révèle un sentiment d'insécurité présent chez 20% de la population nationale. Ce chiffre se monte à 26% chez les étudiants, et à 28% chez les chômeurs.

Le deuxième enseignement porte sur la question du cadre de vie. Le sentiment d'insécurité ne passe pas seulement par les infractions, mais également par les ordures, les incivilités, ou encore la consommation d'alcool sur la voie publique. La transformation des espaces publics représente un aspect fondamental qui doit permettre de travailler sur le sentiment d'insécurité.

Par ailleurs, à la métropole de Montpellier, nous portons un projet de gratuité totale des transports pour la fin de l'année 2023. Ces transports doivent donc être rendus désirables. Nous essayons d'apporter une réponse avec la création de la police métropolitaine des transports, concomitamment à la brigade des transports publics de la police nationale.

Enfin, nous constatons que les personnes sont insatisfaites du travail des forces de l'ordre et de la collectivité. Néanmoins, elles ne savent pas ce que nous faisons. Ce point est particulièrement démontré par le sujet de la vidéosurveillance, dans le cadre de laquelle des fonctionnaires sont postés en permanence derrière leurs écrans.

J'en conclus qu'une stratégie globale est nécessaire. Elle ne doit pas être uniquement focalisée sur la délinquance, bien que celle-ci doive être traitée, mais également sur l'espace public et sa perception, les transports et la communication. La diminution de la délinquance annoncée par le préfet n'a sans doute pas bénéficié de la même visibilité médiatique que certains faits divers.

M. Yannick BLOUIN

Le rôle de la police nationale est clairement d'assurer la sécurité des personnes et des biens, en tout temps et en tout lieu, notamment au niveau du centre-ville historique.

Le centre-ville de Montpellier a été traumatisé par le phénomène des gilets jaunes. Pendant 18 mois, le centre-ville a été saturé de manifestations intenses, qui ont fait fuir bon nombre d'usagers. Ainsi, à partir de 2020, il a été décidé d'optimiser les effectifs sur la voie publique et de s'orienter vers le continuum de sécurité, en partenariat et en complémentarité avec la police municipale de Montpellier. La police municipale travaille désormais en binaire, démultipliant ainsi le nombre de patrouilles, et saturant la voie publique.

Les caméras restent le prolongement de l'action de la police, dès lors que des fonctionnaires sont présents sans cesse derrière ces écrans. Cet outil permet d'identifier les auteurs de méfaits et de suivre les individus malintentionnés.

Augmenter le nombre de policiers permet d'augmenter le nombre d'interpellations. Le nombre d'enquêtes s'en trouve également augmenté. Nous avons donc besoin de plus d'enquêteurs et d'une autorité judiciaire en ordre de marche. En France, le temps de la chaîne pénale entre l'infraction et l'exécution de la sanction est long et ma procédure de plus en plus complexe. Il est nécessaire de sanctionner les méfaits commis, sans quoi les malfaiteurs récidiveront, et le sentiment d'insécurité perdurera.



Le changement porte donc sur la sécurité du quotidien. Depuis plus de deux ans, le Commandant COUAILLES, le chef du secteur de l'Écusson, met en place une méthodologie, avec un diagnostic partagé. Nous avons mis en œuvre de nombreuses mesures. Par exemple, le square Planchon, en face de la gare Saint-Roch, est désormais fermé le soir. Nous avons élagué les arbres pour dégager le champ de vision des caméras, et nous avons fait déplacer les distributeurs de billets de la TAM.

Pendant longtemps, les mineurs non accompagnés ont été logés dans des hôtels en périphérie de l'Écusson, sans forcément d'éducateurs ou d'encadrants. Ils doivent néanmoins être placés, non seulement à Montpellier, mais aussi à l'extérieur. Concernant les étudiants, il est nécessaire qu'ils pensent à rentrer chez eux en sécurité après des soirées alcoolisées.

Nous avons également changé nos façons de procéder en matière d'accueil des victimes. Nous nous efforçons de les accueillir le mieux possible, avec un pôle psychosocial au commissariat et des associations de victimes.

Nous nous devons d'être présents pour lutter contre la délinquance et le ressenti négatif. Nous sommes en train de gagner ce pari. La situation demeure fragile, mais de nombreux acteurs se mettent en mouvement.

Nous devons également mieux communiquer, aller au plus près du public, et nous servir des acteurs qui vivent sur le territoire. Nous avons besoin de tout le monde. Certains comportements individuels doivent changer. De plus, la police n'est pas uniquement répressive. Elle est également préventive. Nous devons identifier les problématiques et les traiter sur du court terme, pour qu'elles soient visibles aux yeux de la population.

M. Jean-Pierre VIALAY

Dans le cadre des enquêtes menées par le FFSU et l'université, la démarche, portée par le CLSPD de la ville, consiste en deux approches radicalement différentes visant à essayer d'identifier les facteurs principaux d'insécurité dans l'Écusson de Montpellier. Ce secteur regroupe de nombreuses fonctions et joue à la fois un rôle de centre-ville et de centre d'agglomération, dans une métropole grandissante.

Il ressort de ces enquêtes que le sentiment d'insécurité provient à la fois de la peur de la délinquance et de la préoccupation sécuritaire. Les interrogés considèrent que l'insécurité constitue un problème de société grave auquel davantage de moyens devraient être accordés. De manière générale, ce sentiment est peu sensible aux évolutions pourtant profondes des phénomènes de délinquance au sein des espaces publics en France. Une politique consistant à lutter uniquement contre la délinquance de voie publique n'atteindrait qu'une partie de ses objectifs en matière de lutte contre le sentiment d'insécurité.



La sociabilité urbaine est de nature à lutter contre le sentiment d'insécurité et l'isolement. Néanmoins, l'urbanité ne s'accompagne pas forcément d'une proximité sociale. La ville ne dispose pas toujours d'espaces publics favorables aux liens et aux échanges. Ces espaces publics constituent pourtant le premier levier de ce lien.

La demande sociale en matière de sécurité traduit l'expression du sentiment d'insécurité, soit la révélation de faits jugés insupportables ou douloureux pour les habitants. Il nous importe aujourd'hui de la prendre en considération, même si son approche n'est pas toujours quantifiable et que les réponses sont parfois complexes.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Mme Marion GIROUD, Doctorante en droit pénal à l'Université de Montpellier

Je vous remercie pour ces enquêtes. Quel lien pouvons-nous établir entre la redynamisation des espaces publics et le sentiment de sécurité ?

M. Sébastien COTE

Les espaces publics sont un enjeu central. Il est réconfortant de constater que la solidarité entre citoyens permet de faire diminuer le sentiment d'insécurité. La majorité des faits de délinquance se concentrent dans le cœur de ville. Le sentiment d'insécurité est d'ailleurs plus élevé chez les gens qui n'habitent pas Montpellier, mais qui fréquentent l'Écusson, que chez les gens qui vivent dans cette zone. Nous devons faire revenir les usagers dans le centre-ville et leur redonner confiance. Ce centre-ville doit donc être beau, agréable, propre et fonctionnel. Les espaces publics doivent être animés.

Dans le quartier des Arceaux, nous transformons la place Max-Rouquette. Les habitants craignent que cet espace soit vide. Il s'agira de travailler avec les commerçants du marché, les associations de quartier et les restaurateurs pour animer cette place. Nous organiserons également des patrouilles de police et de la vidéosurveillance.

M. Léo BESSON, Étudiant à la Faculté de droit

Nous avons parlé de sécurité sans en avoir de définition juridique précise. En existe-t-il plusieurs définitions ? Elle est subjective et dépend de plusieurs facteurs. Pouvons-nous définir la sécurité par l'absence de constatations d'infractions ?

Pr. Marie-Christine SORDINO

La définition de la sécurité dépend du point de vue. Les juristes l'assimilent souvent au droit à la sûreté. Le citoyen doit avoir la garantie, par les politiques, d'aller et de venir et d'avoir sa sûreté assurée. Ce concept est néanmoins souvent récupéré par des personnes qui y ajoutent un discours militant.

Par ailleurs, la sécurité ne correspond pas uniquement à l'absence ou à la diminution de la délinquance. Les chiffres ont objectivement diminué, pourtant, les gens continuent à s'estimer en insécurité. De plus, certains citoyens appellent à une présence plus importante de la police, d'autres expliquent qu'elle leur fait peur. L'augmentation de la présence policière peut entraîner une dissuasion, mais également une hausse des nombres d'interpellations. La constatation de la délinquance ne résume pas tout.

M. Yannick BLOUIN

En effet, si nous ajoutons des agents sur le terrain, un effet de dissuasion peut se créer. Néanmoins, plus d'interpellations auront lieu, car nous agissons sur des items, comme le port d'armes prohibées ou des stupéfiants. Cependant, si les enquêtes sont efficaces et que les sanctions et les décisions judiciaires sont à la hauteur, la récidive peut être évitée.

Ce système est couteux, et il faudra rajouter des places de prison pour permettre des conditions de détention normale. Pour changer le système, l'aspect normatif doit également être révisé. Nous devons en faire plus et travailler avec tous les partenaires nécessaires, mais il nous faut également une autorité judiciaire bien en place, avec les ETP nécessaires.

Mme Zoé LACAMBRE, Étudiante en Master 1 de droit pénal à la Faculté de Montpellier

Pourrions-nous faire en sorte qu'il y ait moins de détenus, au lieu de créer plus de places ? Ne devrions-nous pas concentrer nos moyens sur la réinsertion et l'éducation plutôt que sur les forces de police, les forces de l'ordre et le judiciaire ?

M. Sébastien COTE

Effectivement, l'avenir nous invite à envisager des alternatives pour éviter que les intéressés aillent en prison ou y retournent. À cet égard, une politique est menée au niveau national. Le garde des Sceaux est venu inaugurer une Structure d'Accompagnement à la Sortie (SAS), permettant à des détenus en fin de peine d'être pris en charge par les services de la justice et de l'aide sociale pour faciliter leur réinsertion.

Les peines alternatives à la prison se développent aussi beaucoup, comme les bracelets électroniques ou les travaux d'intérêt général. Un effort important est fourni par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance sur ce dernier point. Pour certaines peines, la solution de la prison ne convient pas, non seulement en raison du manque de place, mais aussi parce que cet environnement peut être criminogène.

Je crois beaucoup au continuum entre la prévention, la sécurité et la justice. Aujourd'hui, 14 parquetiers travaillent sur la circonscription de Montpellier, alors que nous devrions en avoir 18. Il est nécessaire de renforcer cet effectif sur la circonscription. Les politiques pénales doivent établir des priorités.

En tant qu'adjoint à la tranquillité publique, je suis beaucoup sollicité pour des problèmes de nuisances sonores, ou encore des dégradations. Pénalement, ces infractions ne sont pas poursuivies, car elles ne

sont pas prioritaires à Montpellier. La priorité concerne les atteintes aux personnes. Nous devons néanmoins prendre en charge ces problèmes, qui participent au sentiment d'insécurité.

M. Jean-Pierre VIALAY

De plus, il existe une série de phénomènes sociétaux qui montent en puissance et pour lesquels nous n'avons pas encore de réponse adaptée. La consommation d'alcool est particulièrement prégnante sur notre territoire, par exemple, et elle est à l'origine de beaucoup de phénomènes de délinquance auxquels nous sommes confrontés. Le sujet de la santé mentale est également important. La prise en charge et l'accompagnement sur ce point ne sont pas adaptés.

Concernant les espaces publics, leur gestion et leur conception dépendent fortement des secteurs que nous habitons. Ils tiennent compte de la configuration des lieux et de leur vocation. Les outils de sécurité contribuant à leur réaménagement sont liés aux conditions de gestion.

Les travaux sont interrompus de 12h30 à 13h30 pour la pause méridienne.

TABLE RONDE 2 - QUELS PARTENARIATS, POUR UNE CONTRIBUTION ACTIVE A LA SECURITE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE, AU NIVEAU LOCAL ?

- **M. David MARTI (Co-président de la commission "Sécurité et prévention" de France Urbaine)**
- **M. Sébastien COTE (Adjoint au Maire, délégué à la Protection de la population et aux affaires militaires)**
- **M. Laurent GIRAUD (Directeur du réseau national France Médiation)**
- **M. Christophe COUILLES (Responsable bureau de Police Nationale Grand Centre - DDSP34)**
- **M. Jérémie GUIRAUDOU (Directeur délégué de la Police Territoriale - PSTP)**

Table ronde animée par M. Antonio PAIXAO DO SENHOR

(Responsable du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Montpellier)

M. Antonio PAIXAO DO SENHOR

La sécurité relève des prérogatives régaliennes de l'Etat, sa fonction première étant de garantir les conditions de la vie en société en toute sécurité. Pour autant on constate depuis une vingtaine d'année, au fil des politiques publiques de sécurité et des gouvernements successifs, que la puissance publique délègue une partie de ses enjeux sécuritaires aux collectivités locales et entités privées, le soin de mettre en œuvre un certain nombre de moyens à la sécurité des personnes et des biens ou à l'arbitrage des conflits.

De **la sécurité** à proprement parlé nous sommes passé à la **coproduction de sécurité**.

Au 1^{er} rang de cette coproduction de sécurité on peut citer :

- Les contractualisations des villes dans des conventions de coordination, traduction s'il en était, de la doctrine d'emploi de la police municipale par les Maires, en complémentarité des missions avec les forces de sécurité de l'Etat,
- Des contrats de sécurité intégrés (CSI) voulu par M. Jean CASTEX alors 1^{er} ministre,

- Du déploiement d'outils de prévention que sont le Rappel à l'Ordre (RAO), la Transaction Municipale et le Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF).

Est évoqué aujourd'hui le concept de « continuum de sécurité » suggérant une vision globale avec la participation de tous les acteurs de la chaîne contribuant à la sécurité.

Mais de facto, l'on constate également, l'impact financier non négligeable auquel doivent faire face les villes depuis les attentats terroristes en France (dispositifs situationnels lors des événements festifs, agents de sécurité etc.).

On le voit les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées et dans ce contexte plusieurs questions se posent :

- Quel est votre perception des politiques publiques de sécurité actuelles, et quelles sont celles pouvant être mise en œuvre pour améliorer la sécurité dans nos villes et quels freins rencontrez-vous éventuellement ?
Avez-vous des exemples de collaboration réussies,
- A vos niveaux respectifs, qu'elles seraient vos attentes, demain, pour une meilleure coproduction de sécurité dans l'intérêt des administrés.

M. Sébastien COTE

Nous parlons beaucoup du continuum de sécurité. Nous le critiquons également beaucoup. Récemment, le rapport du think tank Terra Nova a mis en exergue un empilement de dispositifs qui rendent parfois ce continuum peu lisible. Il existe également des conventions de coordination entre les polices municipale et nationale, et l'État a créé des contrats de sécurité intégrés. Nous en avons signé un à Montpellier.

Dans notre ville, nous pensons avoir réussi à créer un écosystème qui fonctionne bien. Conduire des politiques publiques doit se faire dans la confiance, et nous sommes parvenus à créer cette confiance. Pour autant, une clarification légale sur les questions du pilotage de ce continuum semble nécessaire. En 2018, un rapport parlementaire appelait à une recentralisation du continuum de sécurité autour d'une autorité unique pilotée par l'État. À mon sens, il est préférable de renforcer les élus locaux en tant que pilotes de ce continuum.

Enfin, je pense que le véritable enjeu consiste à construire un continuum entre la prévention, la sécurité et la justice. Nous pourrions formuler des propositions de simplification des dispositifs de partenariats, et réfléchir à ce continuum, dont la partie prévention inclurait un aspect médiation.

M. Antonio PAIXAO DO SENHOR

M. MARTI, pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste France Urbaine ? Par ailleurs, quels travaux avez-vous eu à réaliser dans le cadre de la Commission sécurité ?

M. David MARTI

France Urbaine est une association d'élus généraliste transpartisane qui regroupe grandes villes, métropoles et grandes agglomérations. Elle travaille sur de nombreux sujets, dont ceux relatifs à la sécurité et la tranquillité publique, la prévention de la délinquance ou encore la justice. Depuis plus de deux ans, en plus de notre commission que je co-préside et des groupes de travail thématiques, nous souhaitons travailler différemment et organiser des concertations territorialisées en allant voir sur les territoires comment le travail s'effectue et quels sont les constats, difficultés et pistes de réflexion que prônent les acteurs locaux sur ces sujets.

Ce procédé nous a ainsi permis de formuler plus de 50 propositions concrètes aux candidates et aux candidats à la présidentielle et sur cette base, nous les avons interrogé. Dans plusieurs mois, ce procédé nous permettra d'interpeller le gouvernement sur la base d'un travail collectif partagé, fruit

de notre investissement dans la diversité des territoires urbains et qui permettra de valoriser la mobilisation des collectivités, déjà fortement impliquées dans le « continuum de sécurité ».

En effet, nous préparons actuellement l'acte 2 des Assises de la sécurité de France urbaine, qui se tiendront fin 2024. Nous avons donc relancé un travail dans les territoires.

Sur le continuum de sécurité, je rejoins l'avis de M. COTE. La ville de Montpellier représente un exemple positif, mais au niveau national, ce continuum n'est globalement pas assuré, tant par manque de moyens que par manque de définition des rôles. Il existe un transfert de plus en plus important des charges et des compétences régaliennes de l'État vers les collectivités, et nous empilons des dispositifs dans le cadre desquels les intervenants ne communiquent pas et où les maires se sentent démunis.

À France Urbaine, nous demandons que le maire soit aux commandes en matière de politique préventive et ce, dans le cadre d'une approche globale de la sécurité (aménagement, santé, éducation, politique de la ville, insertion...). Nous souhaitons mettre en œuvre un dialogue constructif avec le gouvernement. Nous lui avons demandé des réunions régulières, car nos membres plaident pour mieux associer les élus aux stratégies nationales, améliorer l'atterrissage des politiques de sécurité et de prévention ou encore de conforter les partenariats locaux au bénéfice des actions de proximité mais n'avons pas encore eu de réponse.

Renforcer l'un des trois pôles du continuum ne suffira pas à régler les problématiques. Les trois blocs doivent être renforcés en même temps. Le pôle de la prévention est essentiel, et des moyens renforcés sont nécessaires. Le pôle justice et la chaîne pénale doivent également être renforcés. Toulouse est suffisamment dotée en termes de police, mais s'est trouvée en grande difficulté à cause de son bloc justice et de moyens très affaiblis.

Par ailleurs, les contrats de sécurité intégrée représentent un sujet transpolitique et font débat. Ils permettent à l'État de fournir des moyens supplémentaires aux villes, uniquement si celles-ci sont capables de fournir des moyens supplémentaires équivalents. Ce système risque de créer une sécurité à deux vitesses. À France Urbaine, nous sommes parvenus à infléchir pour que les villes disposant de moins de moyens puissent bénéficier des effets du contrat de sécurité intégrée sans pour autant avoir des ressources équivalentes.

Nous avons notamment émis une proposition visant à revoir le montant et les modalités d'attribution du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en offrant la possibilité de le rendre pluriannuel. Aujourd'hui le calendrier actuel des co-financements est peu flexible en fonction des besoins et ne favorise pas des actions de proximité structurantes et en continuité. Nous proposons donc de revoir le montant de ce fonds car ce dernier est trop faible au regard des enjeux avec 140 millions d'euros avec un engagement de l'Etat sur 5ans. .

La société a subi des crises successives, qui ont exacerbé beaucoup de phénomènes. L'insécurité a pris des formes différentes, notamment dans le secteur intrafamilial, par exemple. Plusieurs catégories de professionnels doivent être formées sur ces sujets. Les délinquances de type rodéos et incendies sont beaucoup plus présentes. Le trafic de drogue s'est développé à une échelle jamais observée auparavant dans nos pays. Une politique coordonnée est nécessaire sur ce point. Enfin, nous travaillons sur la cybersécurité.

M. Antonio PAIXAO DO SENHOR

Connaissez-vous des exemples de coopérations réussies ? Quels freins rencontrez-vous ?

M. Christophe COUAILLES

La mise en œuvre de la sécurité du quotidien a fait l'objet d'une importante révolution. Nous avons ouvert ce sujet à tous les partenaires, et non plus seulement à la police. Au niveau de la police nationale,

ce sujet s'illustre par la mise en œuvre de groupes de partenariat opérationnels (GPO). Sur le centre-ville de Montpellier, certains GPO sont purement partenariaux, d'autres rassemblent des partenaires autour d'une problématique, et d'autres sont thématiques. Nous innovons beaucoup et avançons sur le sujet.

La sécurité est l'affaire de tous. Nous établissons un diagnostic commun, puis nous mettons en place une stratégie que nous déroulerons sur le terrain. Nous nous y employons depuis 2019. La délinquance a diminué de 17% depuis cette période, mais les premiers ressentis positifs datent de l'été 2022.

Un Groupe Partenarial Opérationnel (GPO) s'ouvre d'abord sur une problématique ou un secteur géographique ciblé. Nous en avons ouvert un sur la résidence la Panacée qui souffre de nombreuses problématiques. Nous ouvrons également des GPO en cas de pluralités de partenaires concernés par une problématique. Ce partenariat n'a pas de limites. En plus de la police, les GPO comprennent des bailleurs, ou encore des associations de riverains ou de commerçants. Nous rencontrons également une pluralité de problématiques.

Les réunions de GPO sont pilotées par la PN et sont organisées régulièrement. Les stratégies mises en place sont toujours évaluées et adaptées en fonction du dispositif. Nous passons par des opérations conjointes de police, tant en termes d'occupation de la voie publique que de prévention situationnelle. Ce dispositif se veut souple et évolutif, et il s'adapte à tous les autres dispositifs, comme le Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) et le CLSPD.

M. Antonio PAIXAO DO SENHOR

M. GUIRAUDOU, quelle est la place de la Police municipale dans les actions en termes de coproduction de sécurité ?

M. Jérémie GUIRAUDOU

Nous travaillons en étroite collaboration avec la Police nationale et les autres partenaires inclus dans les GPO. La police municipale se réunit également chaque semaine avec les commissaires de la Police nationale en dehors d'un cadre étatique établi. Nous le faisons naturellement et dans le respect de nos prérogatives. Nous nous réunissons mensuellement avec la Direction départementale pour évoquer des sujets plus globaux.

De plus, je serai en charge de la future police métropolitaine des transports, et dans ce cadre, nous devons avoir une vision dépassant les frontières administratives. Nous avons commencé à travailler à une problématique commune avec la ville de Castelnau-le-Lez. Nous avons réfléchi à l'installation d'une vidéoprotection ou à une radioprotection commune. Nous devons travailler avec la Police nationale et avec la Gendarmerie nationale. Nous pourrions créer un réseau de chefs de polices municipales pour travailler en collaboration.

Les instances existent grâce aux personnes qui l'animent. Il nous incombe de les faire vivre.

M. Antonio PAIXAO DO SENHOR

Aujourd'hui, les médiateurs sont de plus en plus présents sur nos espaces publics. M. GIRAUD, que ressort-il de cette médiation ?

M. Laurent GIRAUD

La médiation sociale est un métier en devenir né lors des premières violences urbaines, dans les années 1980, notamment dans les métropoles parisiennes et lyonnaises. Elle est en passe d'être reconnue comme un véritable métier par les projets de loi. Dans ce cadre, des tiers impartiaux et indépendants agissent sur les questions de cohésion sociale et de tranquillité publique. Ces tiers travaillent sur les conflits d'usage et de voisinage et sur les problématiques de la vie quotidienne.

Certains faits n'ont pas besoin d'être portés devant le juge et peuvent être traités en amont. Par exemple, en milieu scolaire, la présence d'un médiateur fait baisser le harcèlement sur les publics vulnérables de 46%, tandis que le cyberharcèlement diminue de 93%. Le médiateur fait partie du continuum de sécurité. Il travaille avec les habitants et les partenaires pour désamorcer les conflits. Il collabore avec la police municipale et nationale ainsi qu'avec tous les intervenants sociaux.

Il existe une problématique de cohérence et de connaissance. Le maire doit être le chef de file du continuum de sécurité, car il peut placer l'ensemble des acteurs au cœur de la réflexion. En l'absence de partenariats, les problématiques ne seront pas forcément toutes résolues. Les troubles et les conflits proviennent souvent de l'environnement social des personnes. La prévention est souvent oubliée. Par exemple, tout au long de sa vie, une personne harcelée à l'école coutera plus de 250.000 euros à la société.

Aujourd'hui, il existe des médiateurs dans toutes les grandes villes. Les gens ont besoin d'être entendus, et le fait de les écouter peut permettre de régler une partie des problèmes. La médiation sociale représente souvent le premier chaînon manquant pour mettre en relation les autres partenaires et les habitants.

ECHANGES AVEC LA SALLE

M. Philippe DARPIN, Magistrat honoraire

Vous avez parlé de l'éventualité de la participation d'un maire à une politique pénale. Ce procédé me semble extrêmement dangereux, car un maire d'une certaine tendance peut être amené à cibler des populations particulières. La politique pénale doit être définie par un procureur, afin qu'elle soit homogène sur l'ensemble d'un territoire.

Par ailleurs, une justice adaptée nécessite des moyens afin de pouvoir fonctionner sur l'ensemble du territoire. Jusqu'à maintenant, personne n'a donné les moyens nécessaires à la justice. À Montpellier, nous aurions besoin du double de parquetiers actuels, et d'une vingtaine de juges supplémentaires. Il ne faut pas faire porter à la justice la responsabilité de la société.

Enfin, le taux d'élucidation me semble primordial.

M. Sébastien COTE

Les comparatifs européens en termes de budget dédié à la justice sont éloquentes. Nous avons un large besoin de personnels au niveau de la justice.

Concernant la politique pénale, je pense qu'elle doit être définie à minima par une association. En tant qu'élus, nous sommes fortement sollicités par nos concitoyens, et ce souvent bien au-delà de nos compétences. Par exemple, la fourrière municipale est encombrée à 40% par des véhicules judiciaires dont nous ne pouvons pas nous débarrasser. Ce problème pèse sur l'activité du service de fourrière. En matière de dépôt d'ordures, nous envisageons parfois des ordonnances pénales. Cependant, le procureur n'a pas le temps de poursuivre ce type de délit.

La justice est effectivement régaliennne, et il ne s'agit pas de permettre à chaque maire, indépendamment de son orientation politique, de définir une politique pénale.

M. David MARTI

France Urbaine n'a jamais demandé à ce que les tâches du pénal relèvent du maire. Les tribunaux travaillent dans des conditions très difficiles, avec peu de moyens et peu de personnel. Quelques améliorations ont été apportées, comme la présence de délégués du procureur. Les maires sont

toutefois parfois confrontés à des situations de non-confiance. Il n'est pas normal qu'ils découvrent parfois certains faits et certains résultats d'enquête dans la presse, alors qu'eux-mêmes ont été acteurs des enquêtes avec leur service. Les maires sont représentants de l'État et officiers de police judiciaire. Nous demandons donc à être considérés différemment.

M. Aylan BOURNANE, Étudiant en deuxième année de droit à la Faculté de Montpellier

J'ai connu le moment où un élève s'est poignardé devant le lycée Notre-Dame de la Merci. Deux semaines plus tard, des militaires étaient postés devant le lycée. Cela a également été le cas au lycée Joffre. Le sentiment de sécurité à ces moments, autour de ces établissements scolaires, était extraordinaire. La police métropolitaine des transports est une excellente idée. Envisagez-vous des éléments similaires relatifs à la sécurité des établissements scolaires et de leurs alentours ?

Par ailleurs, quel est le degré de veille des policiers au niveau des réseaux sociaux ? Quelle prévention pouvez-vous appliquer sur ce point ?

M. Sébastien COTE

La question des écoles est effectivement très importante. Je me suis notamment engagé à travailler sur la vidéoprotection, car trop de groupes scolaires ne sont pas couverts. De plus, nous devons placer des adultes devant les écoles. J'ai découvert en juin 2020 que la police municipale n'y était pas postée. Nous l'avons mis en place. Nous avons également créé un service d'agents de protection des écoles pour sécuriser la traversée des écoliers et des collégiens, pour éviter l'insécurité routière.

M. Christophe COUAILLES

Nous avons ouvert 3 GPO concernant La Merci, Joffre et Clemenceau. Nous avons également mis en place un GLTD à La Merci. L'un de nos GPO traite la problématique de la grande précarité et rassemble énormément d'associations, ainsi qu'une partie médicale.

Concernant les réseaux sociaux, nous travaillons énormément avec une plateforme de police nationale, qui nous envoie des directives quasiment quotidiennes. Nous sommes également saisis par L'Éducation nationale, les services de travailleurs sociaux, ainsi que par les parents d'élèves. Le système de veille est actif, grâce à la Sécurité du Quotidien (SQ) et grâce aux partenaires.

TABLE RONDE 3 - DANS QUELLE MESURE LES AMENAGEMENTS URBAINS PEUVENT-ILS CONTRIBUER A LA SECURITE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE DANS L'ESPACE PUBLIC ?

- **M. Éric AMANOU (Socio-urbaniste, fondateur de « La Condition Urbaine »**
- **M. Jean-Pierre CHARBONNEAU (Urbaniste, consultant en politiques urbaines ou culturelles)**
- **M. Michaël DELAFOSSE (Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole)**

*Table ronde animée par Mme Elizabeth JOHNSTON
(Déléguée générale du Forum Français pour la sécurité Urbaine)*

Un document intéressant ce point est présenté en séance.

Mme Elizabeth JOHNSTON

Je donne d'abord la parole à M. Eric AMANOU, un socio-urbaniste fondateur de « La Condition Urbaine » et porteur d'une conception de la prévention urbaine qui permet d'intégrer et de dépasser la prévention situationnelle.

M. Éric AMANOU



La question de l'articulation entre la sécurité et l'espace est très ancienne. La sécurité est intrinsèque aux pratiques des urbanistes et des architectes. Nous ne devons pas cesser de saisir qualitativement cette question, car ne pas y prendre garde engendre des dispositifs comme du mobilier urbain anti-SDF ou anti-migrant, ou encore de l'habitat quasiment carcéral. Un exemple flagrant de la faillite de la réponse publique est la destruction du revêtement du parking d'une résidence sociale sur lequel avaient lieu des rodéos.

La ville est souvent urbanisée sur un modèle de forteresse en réponse à certains événements. D'autres registres concernent la gestion des flux, qui se traduit par des couloirs de circulation. Une autre figure à l'œuvre est la mutabilité, souvent traduite par la mise en place de barrières. L'espace crée souvent délibérément des conditions de mise en vigilance. La période sanitaire nous a aussi amenés à une forme de mutabilité de l'espace. Enfin, la menace terroriste a fait émerger un espace public anti-véhicules béliers.



La Place de la République, à Paris, a notamment dû s'adapter à tous ces dispositifs. Le pari de départ consistait à dépasser la logique d'empêchement. Il y existe un large espace piétonnier. Le programme devait tenir compte de l'historicité du site. L'espace comprend des bancs larges, favorise les possibilités de roulage et inclut des miroirs d'eau et des jeux. Les espaces y sont très ouverts et facilitent les rassemblements. La double rangée d'arbres a notamment permis de retrouver un dispositif anti-véhicules béliers sans devoir recourir à des blocs de granit.

Cette place illustre l'exemple d'une ville qui ne choisit pas ses usagers, qui n'empêche rien à travers l'aménagement et qui demande davantage d'interventions à la police.

En parallèle, la ville de Paris a développé un projet au Jardin des Halles. Les cheminements et les espaces d'assise y sont beaucoup plus dirigistes. Le retour d'expérience de la Place de la République a pu donner l'idée de créer un espace un peu moins généreux.



Mme Elizabeth JOHNSTON

Je vous présente maintenant M. Jean-Pierre CHARBONNEAU, urbaniste et ingénieur, qui a accompagné de nombreuses collectivités en France et en Europe en tant que consultant en politique culturelle et urbaine.

Un document intéressant ce point est présenté en séance.

M. Jean-Pierre CHARBONNEAU



Une approche uniquement sécuritaire n'est pas opérante. Comment voulez-vous l'exercer dans des quartiers de grands ensembles par exemple, quand les bâtiments étaient, dans les années 90, comme des sucres sur une table. J'ai commencé à exercer la profession d'urbaniste en tant que responsable des Minguettes à Vénissieux, grand ensemble dont « la marche des Beurs » était partie. Les bâtiments, pour l'essentiel des tours, étaient posés sur le sol comme des sucres sur une table. Ni arbres ni espaces publics, des commerces moribonds, des transports publics indignes mais...des parkings. Sans compter des écoles fragiles, une vie sociale difficile...

Ici comme dans les autres quartiers sensibles des communes du Grand Lyon, nous sommes intervenus plus ou moins fortement pour améliorer tous les thèmes de l'urbain déjà cités. Des rues, des places, des parcs ont été créés, l'espace public et l'espace privé ont été séparés et valorisés, l'habitat réhabilité, des transports mis en place, les commerces rénovés et développés, des équipements réparés ou construits. Dans certains lieux comme à Vaulx en Velin, un véritable centre a été créé, l'ancien étant constitué de grandes surfaces désertées. L'approche urbaine, consensuelle au sein du Grand Lyon et qui s'est complétée et se poursuit depuis, a permis de faire de ces territoires des quartiers estimables, où il est possible de bien vivre ou de grandir dans de bonnes conditions, des quartiers qui comptent dans le dynamisme des communes. A noter que le budget alloué aux grands ensembles à l'époque, a été le même que celui destiné aux autres secteurs du Grand Lyon, montrant une implication publique forte.

Naturellement tous les problèmes n'ont pas été résolus du fait de l'aménagement. De l'avis de tous les acteurs impliqués, il fallait également se pencher sur la manière dont le quartier était vécu et donc sur les problèmes sociaux, d'éducation ou de sécurité. Ont alors été expérimentées des pratiques qui nourriront ensuite la manière dont le développement urbain sera conduit ailleurs, c'est-à-dire en coordonnant les partenaires, les approches et les actes sur un territoire. Tandis que la concertation publique devenait courante, que des études sociologiques étaient souvent conduites, ont été expérimentés les Contrats locaux de Sécurité à la Duchère à Lyon ou la gestion de proximité. Au cours du temps, des méthodes de travail horizontales ont été apprises et se poursuivent depuis en s'adaptant car une ville ou un quartier ne sont jamais achevés ni la vie ne s'y fige.



La culture a également joué un rôle à la fois dans chaque secteur mais aussi à l'échelle du Grand Lyon puis de la Région Rhône Alpes. Ainsi, des écoles de danse ont été créées dans de nombreux grands ensembles, mobilisant des jeunes. Les créations ont ensuite été restituées au centre de Lyon à l'occasion du Défilé de la Biennale de la Danse, devenu un grand moment dans la région.

Ces quelques éclairages entendent montrer combien le sujet de la sécurité est lié à la manière dont on vit un territoire, à l'estime que l'on peut y porter. Les réponses ne peuvent donc être seulement sécuritaires mais doivent être globales. Il faut noter qu'à cette époque régnait aussi un consensus, conduisant administrations, élus, institutions, associations ou acteurs privés à travailler en bonne

intelligence, dans un climat d'une bienveillance attentive au service des territoires et des gens y demeurant.



J'ai été urbaniste de la rénovation du centre-ville de Saint-Denis, où de nombreux types de population se croisent. Les élus avaient déterminé huit grands objectifs dont une vision bienveillante de l'espace urbain. En sont ressortis quarante-trois projets qui ont été identifiés et réalisés en un temps court. Là encore il a fallu travailler de manière coordonnée et rénover les espaces publics, réorganiser les transports, améliorer le commerce... En parallèle, un travail étroit a été mené avec la Police et les ASVP sur le sujet de la sécurité, des médiations ont été organisées (Partenaires pour la Ville), un projet culturel conduit et une concertation soutenue mise en place, d'autant plus nécessaire que le centre-ville était certes le lieu de tous mais pour des pratiques souvent contradictoires.

Or si les gens étaient intéressés, ils étaient aussi souvent marginalisés et n'avaient donc pas l'habitude d'être sollicités. Les interroger devenait donc un moyen de les faire appartenir à la société locale. De ce travail fin, suivant un planning précis, qui a permis à tous les acteurs de trouver leur place, sont ressortis des projets très vite appropriés et qui, en terme de sécurité aussi, ont très bien fonctionné. Il faut remarquer que la bienveillance affichée par les élus s'est traduite par la pose de bancs, pourtant générateurs récurrents de conflits urbains. Ils sont en effet un service que l'on doit dans les villes. Mais, pour qu'ils n'entraînent pas des débats infinis entre ceux qui s'assoient et ceux qui vivent là, leurs emplacements étaient choisis avec soin, pas trop près de logements par exemple.

Un exemple d'une attitude publique différente par rapport à la sécurité et à ce qui admissible ou non est donné par le sujet des alcooliques. A Copenhague, ville dans laquelle j'ai travaillé plusieurs années, ils sont considérés comme des malades. Un travail social d'accompagnement et de médiation est donc réalisé auprès d'eux et des locaux dédiés leur sont réservés dans l'espace public, conduisant à une utilisation de l'espace public qui diffère. Cette manière humaine de les traiter permet qu'ils soient mieux acceptés par la société locale, laquelle porte une attention toute particulière à l'éducation des enfants et à leur intégration.



Enfin, j'ai vécu dans une rue de Paris. On avait alors convaincu la Mairie qu'il fallait la fermer aux automobiles tout en l'ouvrant à tous les autres usages et usagers. Nous y avons, avec une association montée pour l'occasion, organisé des événements notamment culturels, tout en plantant des arbres et installant des fleurs. La rue se terminait, à une extrémité, par un porche. Il fut d'abord considéré comme un dépôt sauvage et, une fois nettoyé, ce qui ne fut pas sans mal, il accueillit un grand nombre de SDF qui s'y installèrent la nuit et souvent la journée. La vie locale en fut rendue très difficile du fait du bruit, des odeurs ou de la violence. Nous dûmes travailler avec la police et la mairie locale afin de peu à peu, trouver des solutions. Il n'était pas souhaité, pour de nombreuses raisons, de dispositif d'empêchement, ce qui induisit la nécessité d'une forte implication des institutions et de l'association. La difficulté même de telles

situations rend obligatoire une coordination, mais elle demande aussi de l'énergie et un certain engagement.

Vivant parfois dans des zones troubles de la vie urbaine, dans des situations qui peuvent n'être pas simples, ce sont les contextes réels qu'il nous faut aborder et qu'il faut accepter pour pouvoir avancer.

M. Michaël DELAFOSSE

Je me réjouis de la présence d'étudiants en aménagement et en géographie de l'université Paul Valéry aujourd'hui. Construire une ville est extraordinaire. Par endroits, la ville est privatisée, à travers des modèles de *gated communities*². Nous devons croire en l'espace public.

Un jour, j'ai fait revenir à Montpellier Ricardo BOFILL, l'architecte du quartier d'Antigone. Ce quartier est emblématique de l'entrée en modernité de la ville. Cet architecte estime que les maires doivent défendre le plus grand espace public. Cet espace public représente forcément un pari républicain de gestion de la coexistence.

L'espace public représente le dernier endroit où nous nous trouvons ensemble. Il doit donc être défendu. Il s'agit de l'identité de la ville européenne. Je pense que la présence plus importante de l'espace public peut diminuer les tentations de votes populistes. Le débat concernant l'espace public passe par le sentiment qui y est vécu.

Quand je suis devenu maire, j'ai demandé à l'administration en place de supprimer les blocs bleus de la Place de la Comédie, qui avaient été installés à la suite de l'attentat de Nice. À la place, nous avons planté des arbres dans des bacs. Cette installation a changé l'ambiance de la place. Nous avons également installé un camion mobile de la Police municipale. Nous devons parfois être exigeants quant à la qualité de l'espace public en le rendant plus beau.

La mairie a racheté le Quick de la Place de la Comédie aux enchères, car nous ne voulions pas qu'il devienne un commerce déqualifié qui ne corresponde pas à la place. Cette place est fréquentée chaque jour par 100.000 personnes. Elle doit être fréquentée par toutes les générations. Il s'agit d'un lieu d'intensité sociale. La question du mobilier, de la présence humaine et de la maîtrise du commerce compte. Nous devons créer un imaginaire sur l'espace public. La Comédie est le cœur battant de Montpellier, et nous la réemballons.

À mon sens, l'espace public doit être habité par les enfants et par les personnes âgées. Nous devons défendre la place de l'enfant dans la ville. Lors de la construction d'une aire de jeu, le premier élément mentionné est le bruit. Les aires de jeu sont donc réduites et ne sont pas favorables à l'imaginaire des enfants. Nous souhaitons développer une ville à hauteur d'enfants, avec de grandes aires de jeu où les enfants peuvent se mouvoir. Leur présence assure un espace sûr, de même que celle de personnes âgées.

Nous devons reprendre l'espace public, qui, par endroits, est fragile. Le pied de la tour d'Assas est tenu par les dealers. Nous allons reprendre ce site, à travers des programmes ANRU. Nous organiserons des événements culturels au pied de cette tour. Ils permettent de réhabiliter l'espace public. Nous devons accepter de le réinventer. Nous devons également maîtriser les commerces et préempter les activités illicites en nous dotant d'outils. Par exemple, nous travaillons beaucoup pour maîtriser les commerces du Faubourg du COUREAU.

Une vigilance de tous les instants est nécessaire sur l'espace public. Nous devons réparer les dégradations rapidement. Nous dépensons 1 million d'euros pour nettoyer les graffitis, qui

² Les *gated communities* sont des quartiers fermés et sécurisés, de petite taille, où seuls sont autorisés à entrer les résidents et leurs invités.

déqualifient l'espace public. Nous souhaitons également responsabiliser les personnes à travers les TIG.

De plus, l'espace public s'est surchargé d'interventions diverses pour répondre à des problèmes à un moment donné. Il s'est saturé et s'est dégradé. À Montpellier, je souhaite « dépoteler » la ville. Je pense que les villes ont besoin de militants du beau. Le beau crée une adhésion, une coprésence et un lien, qui génèrent une sorte de contrôle social qui joue sur le sentiment d'insécurité. Nous devons toutefois également tenir et surveiller l'espace public.

Nous devons nous poser la question de l'exigence de l'espace public, qui représente l'identité de nos villes et la façon dont nous y convoquons la société dans sa diversité générationnelle.

ECHANGES AVEC LA SALLE



Un participant de la salle (4'44'27)

Merci pour vos interventions. Vous évoquez de nombreux éléments qui comptent pour les habitants et qui étaient complètement dénaturés dans le mandat précédent au vôtre. La végétalisation est une idée remarquable.

Toutefois, il n'y a pas de fontaine d'eau potable, à Montpellier. Ces installations seraient bienvenues, notamment en été. De plus, le centre-ville de Montpellier compte de nombreuses boutiques très agréables, mais peu d'artisans. Ce type de boutiques peut dynamiser un centre-ville.

M. Michaël DELAFOSSE

Il est effectivement important d'installer des fontaines. Nous essayons d'en développer avec la régie des eaux. Nous devons néanmoins réfléchir à la localisation. Il doit également s'agir d'un objet esthétique. Il y en a dans le quartier d'Antigone et elles sont prévues dans le projet Esplanade – Comédie.

Par ailleurs, la diversité commerciale est essentielle. C'est pourquoi nous avons choisi d'installer les Nouvelles Grisettes à la place du Quick. Nous devons être attentifs à éviter que nos centres-villes deviennent des centres-villes de commerces franchisés ou de *dark stores*, qui créent un sentiment de déqualification de la ville.

INTERVENTION M. BERNARD CAZENEUVE (ANCIEN PREMIER MINISTRE)



M. Michaël DELAFOSSE

Monsieur CAZENEUVE, je vous remercie de votre présence. Les propositions formulées au sujet de la sécurité ont été élaborées avec vous. Ce colloque a pour objet le questionnement des enjeux du sentiment de sécurité avec les équipes de la faculté, dans un but d'amélioration.

Nous vous recevons devant les étudiants et devant les générations qui vous ont vu affronter les épreuves des attentats. Il s'agit d'un grand honneur, car votre sens de l'État et la force de vos mots nous ont permis de traverser ces épreuves.

Pr. Guylain CLAMOUR

La Faculté de Droit et de sciences politiques de Montpellier est honorée de votre présence dans cet amphithéâtre, qui a accueilli il y a un an le Président François HOLLANDE. Cette maison a été fondée en 1249, dans une ville marquée par la médecine, mais également par le droit. Votre présence nous touche, notamment les étudiants présents aujourd'hui.

M. Bernard CAZENEUVE

Monsieur le Maire, Monsieur le Doyen, j'ai grand plaisir à me retrouver dans cette ville. Monsieur le Maire, je vous connais depuis longtemps, vous et vos qualités personnelles. Je me félicite de vous avoir soutenus. Vos propos sont frappés de profondeur, de bon sens et d'ardeur républicaine. J'ai énormément de souvenirs à Montpellier, où je suis beaucoup venu étant enfant, et conserve une certaine tendresse à l'égard de cette ville. Je suis également passionné de droit, et cette université a produit des générations de juristes éminents depuis le Moyen Âge.

J'ai été ministre de l'Intérieur pendant trois ans, et cette période a été tumultueuse pour de nombreuses raisons. Lorsqu'un pays est confronté à une violence résultant d'une idéologie portant atteinte aux fondements et aux valeurs de nos pays, et que le plus grand nombre de nos concitoyens est pris d'un sentiment d'effroi et de terreur, nous rencontrons la question du droit. Le dilemme de la

résistance à la terreur sans remettre en cause les principes fondamentaux de l'État de droit a été posé en permanence.

Le ministère de l'Intérieur n'est pas le ministère de la Sécurité, contrairement à ce que certains ont pu penser. Lorsqu'il est le seul ministère de la Sécurité, il oublie que celle-ci est mise au service d'un ordre républicain dont le fondement trouve ses racines dans les principes de l'État de droit. Le ministère de l'Intérieur est le ministère de l'État dans toutes ses composantes.

Si le lien entre la sécurité et le droit n'est pas fait en permanence, nous perdons de vue la République et laissons progresser le totalitarisme. Ces principes ont guidé mon action lorsque j'étais ministre de l'Intérieur. Évoquer la sécurité comme vous le faites, comme un élément destiné à attirer à soi des clientèles, et non comme une politique publique destinée à régler des problèmes concrets, m'apparaît être une forme d'encouragement à poursuivre le travail dans cet esprit.

Votre ville a été frappée hier par un triste évènement. Nous nous devons de rester dans la plus grande réserve, par respect pour le deuil que vit cruellement la famille de la victime. La police fera son œuvre, et nous ne pouvons qu'exprimer notre solidarité pour cette famille.

Il n'y a pas d'État de droit possible si les forces de sécurité ne sont pas respectées comme un service public à part entière. J'ai éprouvé une immense gratitude pour la police et la gendarmerie, car j'ai vu beaucoup de policiers et de gendarmes tomber dans l'indifférence générale après s'être mis en première ligne pour la protection des Français. Certains policiers peuvent se trouver dans la discrimination, le racisme et l'ostracisme, mais ils sont une minorité et n'ont pas reçu d'instructions pour se comporter ainsi. Lorsque la République les voit se comporter ainsi, elle est la première à les sanctionner. Je n'entends laisser personne abimer la réputation de ces hommes et de ces femmes, car je les ai vus à l'œuvre lorsque tout pouvait vaciller. Je n'entends pas non plus que l'on puisse dire que la République puisse couvrir des manquements graves, car elle les sanctionne lorsqu'ils apparaissent.



Je n'entends pas non plus laisser ce discours prospérer sans nuance, car aucune liberté n'est possible lorsque nous organisons la confrontation de tous contre tous en laissant à penser à certaines communautés qu'elles pourraient faire l'objet d'une suspicion et d'une ostracisation organisée par la puissance publique.

Il n'y a plus de possibilité de faire société si nous ne faisons pas en sorte que la promesse républicaine se matérialise par la volonté de chaque responsable public de déployer la force, lorsqu'elle est nécessaire, au nom de la seule considération du droit.

Ensuite, une bonne police ne se décrète pas, elle se construit, au plan national et local. Au plan national, les pouvoirs se succédant ne doivent pas l'affaiblir en la soumettant à des politiques publiques contradictoires.

À mon arrivée à Beauvau, un grand nombre de nos compatriotes partaient en Irak et en Syrie, et nous ne disposions pas des moyens législatifs et humains pour prévenir le risque terroriste que nous sentions grandir. La révision générale des politiques publiques avait conduit à la suppression de 13.000 emplois dans la gendarmerie et la police, et les crédits avaient diminué de 20%. De plus, des sites et des blogs publiaient des messages appelant au terrorisme, sans qu'il soit possible d'en bloquer le contenu. Notre loi de renseignement datait de 1991 et nécessitait d'être réformée.

12 écoles de police et 4 écoles de gendarmerie ont été supprimées à la faveur de la révision générale des politiques publiques. Lorsque les concours aboutissent au recrutement de policiers, il s'écoule parfois un temps très long entre leur recrutement et leur entrée dans les écoles, en raison du rétrécissement du dispositif de formation. Ainsi, beaucoup quittent la police avant d'être entrés dans les écoles. Cette situation m'a conduit à recréer une direction de la formation de la police et à recréer des écoles. Les maires doivent pouvoir compter sur des officiers bien formés et irréprouchables.

Un dialogue constant est également nécessaire entre la police nationale, la police municipale et les élus des collectivités locales pour conduire des politiques territorialisées faisant écho aux réalités du terrain et répondant aux attentes de la population. Il est donc indispensable que le maire ait une vision et sache à quoi la police sera affectée, comme les transports urbains, la délinquance de rue ou encore la présence dans les bâtiments d'habitat social. De ce point de vue, votre projet est excellent.

Je n'ai jamais rencontré de policier qui souhaite intervenir lorsque la violence atteint son paroxysme. J'en ai rencontré beaucoup qui souhaitaient voir la violence éradiquée par l'efficacité des politiques de prévention. Les GLTD décident de mettre en place des actions coordonnées destinées à prévenir la délinquance en faisant des habitants des acteurs. Ils représentent un excellent instrument de prévention de la délinquance.

Tout l'héritage républicain que nous portons doit pouvoir être projeté vers l'avenir dans des politiques locales et nationales pour faire en sorte que la promesse républicaine ne s'éteigne pas.

Certains éléments fondamentaux dépassent la compétence du maire, comme l'impact des réseaux de criminalité organisés sur la sécurité dans les territoires, au plus près des quartiers des villes. Ces réseaux animent une jeunesse qui se perd et qui souffre et sont organisés internationalement. Les réseaux de trafiquants d'armes ont largement contribué à alimenter les réseaux terroristes qui nous ont menacés. Ces réseaux agissent autant à l'international que dans nos quartiers.

Si nous n'avons pas une police scientifique et judiciaire pouvant collaborer avec ses pairs européens, et s'il n'existe pas de continuum de sécurité articulé entre les policiers municipaux et la PJ, nous échouerons à éradiquer cette criminalité internationale qui organise le pire des systèmes en mettant la jeunesse en esclavage. Nous devons porter cette vision globale. La politique de sécurité doit appeler à la plus grande pédagogie.

Si nous voulons que le ministère de l'Intérieur ne soit pas le ministère de la Sécurité et que les politiques publiques de sécurité soient comprises comme un instrument de paix et de concorde

républicaine, les institutions de l'État et les collectivités locales ne doivent pas instrumentaliser les questions de sécurité comme des questions politiques. Enfin, si nous voulons que ces sujets soient traités de façon objective, il faut renouer les liens entre les ministères régaliens et l'université.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Un participant de la salle (5'32'19)

François SUREAU, dans son livre *Sans la liberté*, cite une décision du Conseil constitutionnel de 1977 et indique notamment que « *L'administration a toujours dans ses cartons d'innombrables textes de circonstance qui, en fait, ne servent à rien, et dont l'adoption serait lourde de dangers. Il n'y a pas de mois où l'on ne propose pas au ministre de l'Intérieur un texte limitant la liberté au motif qu'il faciliterait l'action de la police.* »

Cette situation existe-t-elle encore ? Comment voyez-vous aujourd'hui l'intégration dans le droit commun de dispositions de l'état d'urgence ?

M. Bernard CAZENEUVE

Le ministère de l'Intérieur n'est pas jugé en fonction de la capacité de la société à administrer les sanctions pénales les plus lourdes à ceux qui sont victimes d'infractions, mais à partir de sa capacité à prévenir l'infraction pour qu'elle ne se produise jamais. Les mesures de police administrative de prévention s'appliquent à des individus qui n'ont encore rien fait au motif qu'ils pourraient faire quelque chose et déclenchent la colère de ceux qui défendent les libertés. Lorsque nous constatons des failles, nous mettons en place des mesures pour les combler. Néanmoins, dans ces cas, les mêmes personnes qui critiquent les failles se mettent à publier des articles sur la surveillance de masse.

Il n'est pas possible d'échapper à ce dilemme, qui est consubstantiel à la fonction de ministre de l'Intérieur.

La mesure de police administrative est souvent présentée comme une sortie de l'État de droit. Elle est néanmoins prévue par ce même État de droit pour que, dans des circonstances exceptionnelles, des mesures puissent être prises pour éviter les troubles à l'ordre public. Les mesures préventives sont effectivement attentatoires à la liberté. Elles ne peuvent toutefois pas être prises unilatéralement par le pouvoir exécutif. Elles ne peuvent être prises qu'avec l'autorisation du Parlement et peuvent être cassées par le juge administratif. Cet État de droit a été arrêté à la fois par le législateur et par la jurisprudence administrative.



CLOTURE DES TRAVAUX À 17H

M. Michaël DELAFOSSE, M. Bernard CAZENEUVE

M. Michaël DELAFOSSE

Merci, Monsieur CAZENEUVE, d'être venu clôturer ce colloque par cette leçon magistrale sur nos principes et le fondement de leur mise en œuvre. Merci au laboratoire de l'université d'avoir organisé ces travaux.

FIN DU COLLOQUE

